

**POUR INFORMATION**

## DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Contributions volontaires et dons**

1. A sa 151<sup>e</sup> session (février-mars 1962), le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à accepter, selon qu'il le jugerait approprié, les dons en espèces ou en nature que les gouvernements, les organisations gouvernementales et non gouvernementales ou les particuliers pourraient offrir en faveur des programmes d'activités pratiques de l'OIT à condition que ces dons n'entraînent pas d'obligations financières pour les Membres de l'Organisation. Les larges pouvoirs ainsi accordés au Directeur général ont étendu l'autorisation que le Conseil d'administration lui avait donnée à sa 130<sup>e</sup> session (novembre 1955) et qu'il avait confirmée à sa 138<sup>e</sup> session (février-mars 1958). A sa 251<sup>e</sup> session (novembre 1991), le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à accepter, lorsqu'il le jugerait approprié, les dons en espèces ou en nature offerts par des gouvernements, des organisations gouvernementales et non gouvernementales ou des particuliers, étant entendu que ces dons n'entraîneraient pas d'obligations financières pour les Membres de l'Organisation et que le détail des dons acceptés par le Directeur général serait périodiquement porté à la connaissance du Conseil d'administration.
2. Le détail des dons acceptés par le Directeur général a été communiqué pour la dernière fois à la commission en novembre 2005<sup>1</sup>. Les dons en faveur des programmes d'activités pratiques qui ont été acceptés depuis lors sont énumérés en annexe. Il s'agit de donations en faveur des activités courantes de l'OIT, qui n'incluent donc pas celles reçues pour les activités de coopération technique.

Genève, le 24 août 2007.

*Document soumis pour information.*

<sup>1</sup> Document GB.294/PFA/2.

## Annexe

### Dons en faveur des programmes d'activités pratiques

En septembre 2005, la Confédération japonaise des syndicats (RENGO) a versé 4 millions de yen pour l'Atelier régional OIT/RENGO/JILAF sur les droits syndicaux, les normes du travail et l'amélioration de la productivité en Afrique, qui s'est tenu à Addis-Abeba (Ethiopie) du 20 au 25 novembre 2005.

En octobre 2005 et décembre 2005, le gouvernement de la Grèce a versé respectivement 16 500 euros et 13 500 euros pour le Séminaire tripartite de haut niveau sur l'administration du travail et les services publics de l'emploi, qui s'est tenu à Nicosie (Chypre) les 17 et 18 octobre 2005.

En octobre 2005, le Lärarförbundet (Syndicat des enseignants suédois) a versé 7 000 dollars pour la participation du syndicat d'enseignants au Dialogue sur les pénuries d'enseignants et l'Education pour tous en Afrique australe, qui s'est tenu à Pretoria (Afrique du Sud) du 6 au 8 décembre 2005.

En décembre 2005, la Commission des Communautés européennes a versé 1 355 073,72 euros pour la préparation et le lancement de la convention consolidée sur les normes du travail maritime de l'Organisation internationale du Travail soumise à la 94<sup>e</sup> session (maritime) de la Conférence internationale du Travail, qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 7 au 23 février 2006.

En 2005, le gouvernement du Portugal, par l'intermédiaire de l'IEFP (Institut de l'emploi et de la formation professionnelle), a versé 4 351,65 euros pour financer l'emploi d'un stagiaire.

En février 2006 et janvier 2007, le gouvernement de l'Allemagne a versé deux contributions de 50 000 euros (soit un total de 100 000 euros) pour financer une partie des frais de location des locaux de l'OIT à Berlin.

En mai 2006, le gouvernement de la République de Corée a versé 180 000 dollars pour la quatorzième Réunion régionale asiatique, qui s'est tenue à Pusan (République de Corée) du 29 août au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

En novembre 2002, une convention a été signée entre le gouvernement de la France et l'OIT à l'appui des activités du bureau de l'OIT en France. En avril 2006, le BIT a reçu une contribution de 76 225 euros et, en avril 2007, une contribution de 76 225 euros. Ces fonds sont utilisés pour financer le coût du bureau de l'OIT à Paris.

En mai 2006, Caritas Internationalis a contribué pour 6 000 francs suisses aux frais de traduction à la Réunion des organisations catholiques engagées contre le VIH et le SIDA, organisée par Caritas Internationalis, en collaboration avec le BIT, l'ONUSIDA et l'OMS, à Genève (Suisse) du 23 au 26 janvier 2006.

En juillet 2006, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a contribué pour 100 000 dollars au coût des services pour la mise en œuvre d'un projet concernant les statistiques des migrations internationales de main-d'œuvre.

En août 2006 et mars 2007, la société Messe Düsseldorf GmbH a versé respectivement 10 697 euros et 20 000 euros pour le Congrès A + A sur la sécurité et la santé au travail, qui doit être organisé par la BASI à Düsseldorf (Allemagne) en 2007.

En novembre 2006, la Confédération japonaise des syndicats (RENGO) a versé 4 millions de yen pour l'Atelier régional OIT/RENGO/JILAF sur le renforcement des capacités concernant les droits syndicaux, les normes du travail et l'amélioration de la productivité en Afrique, qui s'est tenu à Cotonou (Bénin) du 20 au 24 novembre 2006.

En novembre 2006, la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) a versé 19 000 francs suisses pour financer la traduction des trois documents suivants de SECTOR:

- TMRTS/2006/6 – Rapport sur la discussion
- TMRTS/2006/9 – Conclusions en russe, portugais et allemand
- Document de travail n° 232 du BIT – Traduction de «The issues of fatigue and working time in the road transport sector» en français («Les questions de fatigue et de temps de travail dans le secteur des transports routiers»), espagnol et russe.

En novembre 2006, la Fondation Russell Sage a versé 16 200 dollars pour la Conférence de recherche de l'IIES sur le travail décent, la politique sociale et le développement, qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

En février 2007, la Caisse d'indemnisation des travailleurs de Thaïlande (WCF) a versé 13 000 euros pour la visite de M. Gylles Binet en vue de discuter d'un certain nombre de questions techniques intéressant le WCF.

En février 2007, le Congrès des syndicats (TUC) a contribué pour 8 500 dollars au coût de la représentation permanente de l'OIT en Colombie.

Les bureaux de l'OIT suivants sont installés dans des locaux mis à disposition gratuitement par les pays hôtes: Alger, Ankara, Beyrouth, Budapest, Dakar, Koweït, Lisbonne, Madrid, Rome et Yaoundé. Ont également été mis à disposition gratuitement par les pays hôtes les locaux des correspondants nationaux suivants: Bichkek, Bucarest, Chisinau, Erevan, Kiev, Minsk, Sofia, Tirana.

En outre, un certain nombre de plaques et d'objets décoratifs ont été donnés au Bureau.